

Légende

Zones urbaines

- Ua : secteur des noyaux urbains historiques.
- Ub : secteur destiné à l'habitat collectif dense et aux activités de services et de commerces de proximité.
- Uc : secteur destiné à l'habitat individuel moyennement dense.
- Ue : secteur destiné aux activités artisanales et commerciales.
- Uep : secteur destiné aux équipements publics.
- Uf : secteur d'infrastructure ferroviaire.

Zones à urbaniser

- 1AUb : secteur à urbaniser destiné à l'habitat collectif dense et aux activités de services et de commerces de proximité.
- 1AUc : secteur à urbaniser destiné à l'habitat individuel moyennement dense et les petits collectifs.

Zones agricoles

- A : secteur agricole.

Zones naturelles

- N : secteur naturel.
- Ni : secteur de la base de loisirs du lac des Martelles.
- Na : secteur d'accueil de la clientèle de la base de loisirs du lac des Martelles.


Prise en compte des risques

- Zones d'interdiction du PPR et du PPI.
- Zone de projet possible sous maîtrise collective du PPR et du PPI.
- Zone de contraintes faibles du PPR et du PPI.
- Zone sans contraintes du PPR et du PPI.
- Bande de prescription de 50m à l'arrière des digues des torrents.

Informations supplémentaires

- Bâtiment non cadastré

N°	BENEFICIAIRE	OBJET	SURFACE APPROXIMATIVE
ER1	Commune	Création de voirie	800 m ²
ER2	Commune	Création de stationnements	3 000 m ²



TENCIN
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Échelle 1:2 000^e

4.1.2b - SECTEURS URBANISÉS
AVEC APPLICATION DU PPR

PROJET APPROUVÉ
par délibération du Conseil Municipal du : 06 mars 2020

Vincent BIAIS - urbanisme - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

